

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 01 octobre 2020

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Bartholdi – La City 2 rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16

La séance (partie décisionnelle) est ouverte à 18h00 et levée à 18h15.

Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Yves MAURICE

Etaient absents :

Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Anne BENEDETTO, M. Frank LAIDIE

Secrétaire de séance :

Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mandants : Anne BENEDETTO

Mandataires : Christophe LIME

Délibération n°2020/005325

Rapport n°13 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Deuxième session
2020

Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles Deuxième session 2020 (Subventions inférieures à 23 000 €)

Rapporteur : Michel JASSEY, Vice-Président
Commission : Proximité, santé, culture et sport

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles »	Montant prévu au BP/ budget 2020 : 70 000 € Montant de l'opération : 8 000 €

Résumé :

Ce rapport porte sur l'attribution de subventions à des associations culturelles dans le cadre de la deuxième session d'instruction 2020 du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles. Il est proposé d'accorder 4 subventions à 4 associations pour un montant total de 8 000 €.

I. Présentation du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles

Le Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles a pour objectifs spécifiques de :

- contribuer au rayonnement du territoire à travers des événements artistiques et culturels
- favoriser une offre culturelle de qualité, pour tous les publics, représentant la diversité des disciplines artistiques, sur tout le territoire de l'agglomération, notamment en milieu rural
- développer et favoriser l'accès des publics à l'offre artistique et culturelle
- accompagner l'épanouissement de tous et favoriser les actions de médiation auprès des différents publics
- soutenir la création, l'émergence artistique et les artistes du territoire.

Sont éligibles dans ce cadre, les manifestations artistiques et culturelles :

- à l'intérêt communautaire avéré au regard des éléments généraux d'appréciation fixés dans le règlement d'intervention actualisé
- portées par des structures culturelles dont le siège social est situé sur le territoire du Grand Besançon
- dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre et du patrimoine.

II. Rappel de la première session d'attribution 2020

En 2020, 14 manifestations artistiques et culturelles organisées par 14 associations culturelles du Grand Besançon ont d'ores et déjà été subventionnées pour un montant global de 57 500 €.

Considérant les modalités exceptionnelles d'instruction des demandes de subvention dans le cadre particulier de la pandémie, pour la première session 2020 :

- les subventions ont été instruites sur la base des dossiers reçus, indépendamment de l'impact que la situation sanitaire actuelle a eu ou aura sur ces manifestations, qu'elles soient reportées, modifiées ou annulées
- exceptionnellement, 4 subventions à des manifestations récurrentes prévues dès septembre et octobre 2020, dont les demandes ont été déposées dans le cadre de la seconde session 2020, ont été instruites et attribuées en urgence dès la première session.

III. Soutien aux manifestations artistiques et culturelles – deuxième session 2020

Pour cette deuxième session 2020, au regard des critères d'éligibilité et des éléments d'appréciation relatifs au règlement du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles de Grand Besançon Métropole, il est proposé d'accorder 4 subventions à 4 projets de manifestations pour un montant total de 8 000 €, aux associations suivantes :

Association	Manifestation, dates	Proposition subvention
Les Voix Intérieures	Festival POTE, « Playing On The Edge », du 23 au 25 octobre, au FRAC, au Kursaal, à la Maison Victor Hugo et au Conservatoire à Besançon	3 000 €
PLAJE – Plateforme Jeune Public Bourgogne Franche-Comté	Rencontres secteur jeune public « Coup de projecteur », 21 et 22 octobre à la Friche artistique, au Conservatoire et à la Rodia à Besançon	2 000 €
Salsamoondo	Festival salsa « #20ansSalsamoondo », initialement prévu du 2 au 4 octobre, reporté les 23 et 24 mai 2021 au Kursaal à Besançon	1 000 €
Tetraktys	3 ^{ème} Nuit de la Musique de Chambre, le 11 décembre 2020 ou le 29 janvier 2021 au Conservatoire à Besançon	2 000 €
	TOTAL	8 000 €

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 toujours en cours, ces subventions ont été instruites – comme pour la première session - sur la base des dossiers reçus, indépendamment de l'impact que la situation sanitaire actuelle a eu ou aura sur ces manifestations, qu'elles soient reportées, modifiées ou annulées.

Il sera réalisé un bilan, en particulier financier, au cas par cas, en début d'année prochaine, avec les associations subventionnées dont les projets auront été les plus gravement affectés par la crise sanitaire, pour tenir compte, lors de l'instruction des demandes de subvention à venir, de l'impact sur leur situation financière des baisses de recettes et, éventuellement, de charges, ainsi que des mesures de soutien exceptionnelles dont elles auraient pu bénéficier.

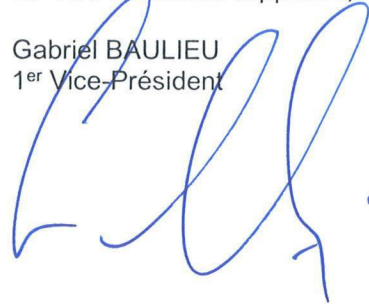
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de ces 4 subventions pour un montant total de 8 000 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la deuxième session 2020 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0